



APPEL A PROJETS RÉSIDENCE DE CREATION

SPECTACLE VIVANT PLURIDISCIPLINAIRE
ARTS DE LA RUE



DU 4 JANVIER 2021 AU 2 JUILLET 2021

PERIODES DE TRAVAIL DE 5 À 14 JOURS

**ESPACES DANSE / THÉÂTRE / HALLE /
ATELIERS DE FABRICATION**

DOSSIER A RETOURNER AVANT LE 15 SEPTEMBRE 2020 / technique@le37e.fr
09 70 52 12 81

FONDEMENTS

Le 37ème Parallèle est né d'une politique de soutien aux Arts de la Rue votée d'intérêt communautaire à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération de Tours Plus en 2007.

Les neuf compagnies fondatrices en sont Choz Limited, Compagnie C'koi ce cirk, Compagnie Du Coin, Compagnie D, Escale, Le Muscle, Le Petit monde, La Saugrenue, Compagnie Sous le Pavé.

Elles ont été associées à toutes les phases de conception et réalisation de ce nouveau lieu. Tenant compte de l'évolution future des Arts de la Rue pressentie et dans laquelle il s'inscrit, le collectif a orienté la construction vers un lieu pluridisciplinaire de spectacle vivant.

L'association est née en 2012. En 2013, CKOICECIRK la quitte et Metalric, atelier de métallerie, la rejoint.

Ce lieu a pour vocation de favoriser la création artistique tous azimuts, la mutualisation et les échanges, d'encourager les initiatives collectives, de soutenir le croisement des pratiques professionnelles en son lieu et de contribuer à l'émergence et au développement de compagnies. Le 37ème Parallèle a été inauguré officiellement le 15 novembre 2014.

En 2020, il héberge 10 structures artistiques permanentes œuvrant à la création, à la transmission, à la production de spectacles et de projets culturels, regroupées au sein de la Boussole, organe associatif collégial fondé sur la concertation et la recherche de consensus.

Cette équipe est engagée dans la gestion, le développement et l'ouverture du lieu, aux côtés du coordinateur technique et de la coordinatrice générale.

Il accueille temporairement depuis 2016, des artistes et des compagnies en résidence, pour des périodes de création, recherche-écriture, mise en scène, jeu-plateau, fabrication.

Règles de barres

Sur l'eau c'est l'intelligence qui prévaut.

Nous souhaitons appliquer ce principe, à la navigation du 37ème Parallèle, lieu de travail artistique pluridisciplinaire avec une présence forte des arts en espace public . Dès sa construction, le 37ème Parallèle a été conçu pour être un outil de création de spectacle vivant qui mutualise des espaces de travail mis à sa disposition par l'agglomération de Tours Plus, aujourd'hui Tours Métropole. Il est autogéré par ses utilisateurs. Les valeurs qui le portent sont la solidarité, l'échange d'expériences, la confiance, le respect, l'écoute et la transmission.

A sa barre, la Boussole, composée de représentants des compagnies permanentes et des compagnons de route, fixe ses orientations et ses règles. Les décisions, afin que chaque utilisateur s'approprie le projet global et en soit porteur à part entière, sont prises au consensus.

Le 37ème parallèle est l'occasion d'expérimenter une nouvelle façon de décider, de créer et de vivre ensemble.

Chaque personne travaillant en son sein s'engage à porter et transmettre ses "règles de barre".

➤ Les Modalités d'accueil en résidence

○ Le 37^{ème} Parallèle propose 3 types de résidences :

- **Résidence- écriture**

Elle concerne des projets au début de leur développement et correspond à une phase de recherche (écriture, exploration, etc.).

- **Résidence- création**

Elle concerne des projets plus avancés dans leur évolution. Les compagnies doivent se trouver dans un processus de création.

- **Résidence- chantier**

Elle concerne des projets pour le quel il y a un besoin de construction.

> **Toutes les disciplines** sont invitées à venir travailler : théâtre, cirque, musique, danse, marionnettes, arts plastiques, etc.

La sélection des compagnies résulte d'une **pluralité de critères** :

- l'attention apportée à la rencontre et aux liens à tisser avec les publics du territoire où est implanté le 37^{ème} Parallèle ;
- la pertinence et les motivations de la Cie à être accueillie ;
- la rencontre et le croisement des disciplines au sein d'une même création ;
- le circuit d'accueil en résidence, notamment sur la localité, la région ;
- les capacités techniques du lieu et la disponibilité des espaces ;
- la capacité de co-organisation d'une sortie de résidence ou d'une étape de travail publique.

○ Les modalités d'accompagnement

Le 37^{ème} Parallèle se fait ressource pour les compagnies accueillies, selon les disponibilités et les besoins : pour un regard extérieur, un temps d'échange et de réflexion, des compétences en administration, production, communication, diffusion...

Le coordinateur technique du 37^{ème} Parallèle peut être présent sur des temps choisis lors des résidences.

Le 37^{ème} Parallèle met par ailleurs à disposition son parc de matériel technique, dans la mesure de sa disponibilité (pour plus de précision sur le matériel, nous consulter : technique@le37e.fr)

Le 37^{ème} Parallèle co-organise avec la compagnie **des temps d'ouverture au public, de rencontres et d'échanges avec des groupes d'enfants et de jeunes, des adultes, des professionnels.** Les sorties de résidence et étapes de travail publiques sont organisées et communiquées conjointement.

○ **Les modalités pratiques d'accueil**

- Une convention de résidence est signée entre la compagnie accueillie et le 37^{ème} Parallèle ;
- Les conditions d'accueil en résidence et d'utilisation des espaces sont transmises à la compagnie. Elles doivent être lues, signées et appliquées.
- Une attestation de responsabilité civile est envoyée au 37^e Parallèle par la compagnie ;
- Le 1^{er} jour de résidence une présentation du lieu et de son fonctionnement est partagé ;
- Les clés sont remises à la compagnie accueillie afin qu'elle puisse travailler aux horaires qui lui sont propres ;
- La résidence s'accompagne d'un accès aux lieux communs (cuisine partagée, douches...).

○ **Les modalités financières et légales**

La convention est consentie et acceptée sous les conditions suivantes :

Le résident accueilli s'engage à régler une **contrepartie de 11€/jour** pour sa compagnie et des frais de constitution de dossier à hauteur de 30€, une fois dans l'année. Ce dossier, une fois constitué peut permettre de revenir travailler dans l'année, pour des temps de reprise, d'ajustements, de finalisation sur la base de minimum 3 jours.

La structure peut aussi faire le choix de devenir adhérente de l'association Le 37^{ème} Parallèle pour soutenir le lieu et ses activités : adhésion 30€.

○ **Hébergements**

Actuellement le lieu ne possède pas d'hébergement « en dur » pour les compagnies en résidence. Un espace caravanning peut être mis à disposition, selon la disponibilité et les saisons. Une compagnie vient donc avec ses propres habitats mobiles (camions, caravanes...). La literie est amenée par les utilisateurs-trices (draps, taies, duvets, serviettes...).

➤ Périodes de résidence proposées

	DANSE	THEATRE	HALLE
JANVIER	4 AU 08		27 AU 03/02
	25 AU 29		
FEVRIER	1ER AU 7		
	15 AU 21	15 AU 21	
MARS	1ER AU 14	8 AU 21	8 AU 14
		22 AU 28	22 AU 28
AVRIL	12 AU 18		
MAI	3 AU 9	3 AU 14	17 AU 23
JUIN	7 AU 18	21 AU 02/07	7 AU 18

Votre temps de résidence est de **minimum 5 jours**, sur les périodes proposées et peut s'étaler sur 2 semaines, au regard des périodes et espaces proposés. Les temps de résidence peuvent s'étendre jusqu'au dimanche, selon le besoin de la compagnie. **Les entrées se font toujours les lundi, sauf les jours fériés.**

LES TEMPS DE TRAVAIL DANS L'ATELIER DE FABRICATION SONT PLANNIFIES SUR DEMANDE DIRECTE, SANS PROPOSITION PRÉALABLE DE PÉRIODES. ILS PEUVENT SE CUMULER AVEC UN TEMPS DE RESIDENCE DANS LES SALLES DANSE, THÉÂTRE, OU HALLE.

LES INFORMATIONS RELATIVES AUX DIFFERENTS ESPACES DE TRAVAIL SONT ACCESSIBLES SUR NOTRE SITE INTERNET : <https://le37e.fr/les-espaces/>

➤ **VOTRE STRUCTURE**

- ✓ **Nom de la Compagnie /association et année de création :**
- ✓ **Adresse complète :**
- ✓ **N° Siret :**
- ✓ **Code APE :**
- ✓ **Licence de spectacle :**
- ✓ **Nom et fonction de la personne responsable de la demande de résidence, à contacter :**

- ✓ **Email :**
- ✓ **Tél :**

➤ **VOTRE PROJET**

- ✓ **Titre (provisoire) :**

- ✓ **Genre et disciplines artistiques :**

- ✓ **Présentation résumée du projet :**

- ✓ **Etape de développement du projet : (recherche-écriture-crédation-répétitions-reprise-construction) ?**

- ✓ **Axes à travailler au cours de cette résidence ?**

- ✓ **Nombre des personnes présentes lors de la résidence et nom-prénom-fonction :**

- ✓ **Structures et partenaires en lien avec votre création (partenariat acquis ou en cours) :**

- ✓ **Votre projet a-t-il déjà bénéficié de temps de résidence ? Si oui, préciser lieu et dates :**

➤ SORTIES DE RÉSIDENCE OU ÉTAPES PUBLIQUE DE TRAVAIL

Majoritairement ces temps forts sont programmés et co-organisés les jeudi entre 15h et 18h ou le vendredi, avant 17h. Ils peuvent être mutualisés avec d'autres compagnies, en résidence au même moment, dans un autre espace. Ils ne sont pas obligatoires. Ils doivent être pensés comme des temps qui permettent de faire progresser le projet en création, le questionner, l'adapter.

- ✓ **Jour et horaire souhaité :**
- ✓ **Nature de la sortie ou de l'étape :**

➤ LES ACTIONS AVEC/AUPRES DES PUBLICS

Nous travaillons en lien avec l'école Primaire, le lycée, le CFA et l'IME de notre quartier. Sur le temps de résidence, les Cies accueillies sont invitées à proposer des temps de rencontres avec les publics : sortie de résidence, une répétition publique, atelier pratique... Les séances sont systématiquement suivies d'un temps d'échange avec les publics (élèves, enfants, parents, familles, professionnels) autour de leurs questionnements et ressentis. Il s'agit pour une Cie accueillie de permettre, dans le cadre de son projet de création en cours, la découverte par les publics de ce qu'est l'univers, la thématique, l'étape de son projet de création (écriture, jeu, travail de plateau, mise en scène, ...).

- ✓ **Précisez si vous souhaitez/pouvez organiser avec la coordination du 37è// un temps avec ces publics. Si oui, de quel type ? A quel moment de votre résidence ?**

➤ ESPACE ET PÉRIODES DE RÉSIDENCES SOUHAITÉES :

Choix 1 :

Choix 2 :

Choix 3 :

	DANSE	THEATRE	HALLE
JANVIER	4 AU 08		27 AU 03/02
	25 AU 29		
FEVRIER	1ER AU 7		
	15 AU 21	15 AU 21	
MARS	1ER AU 14	8 AU 21	8 AU 14
		22 AU 28	22 AU 28
AVRIL	12 AU 18		
MAI	3 AU 9	3 AU 14	17 AU 23
JUIN	7 AU 18	21 AU 02/07	7 AU 18

Votre temps de résidence est de **minimum 5 jours**, sur les périodes proposées et peut s'étaler sur 2 semaines, au regard des périodes et espaces proposés. Les tems de résidence peuvent s'étendre jusqu'au dimanche, selon le besoin de la compagnie. **Les entrées se font toujours les lundi, sauf les jours fériés.**

✓ BESOINS TECHNIQUES :

Présence de notre régisseur ? Si oui à quel moment ?

✓ BESOINS ARTISTIQUES :

Présence d'un regard extérieur, d'un temps d'échange sur votre travail. Si oui, à quel moment ?

✓ BESOINS ADMINISTRATIFS / PRODUCTION :

Besoin d'un temps de travail avec l'équipe administrative (budget, dossier de production etc), si oui à quel moment et sur quels éléments ?

Constitution du dossier

Pièces à fournir avant le 15 septembre 2020

- Le dossier d'appel à projet renseigné.
- Une note d'intention relative au projet ou un dossier de présentation du projet.
- Une fiche technique du projet.
- Une lettre de candidature expliquant en quoi une résidence au 37^{ème} Parallèle vous intéresse.
- Tout autre document que vous jugez intéressant à joindre à cet appel à résidence.

Calendrier de dépôt pour une résidence sur la période JANVIER A JUIN 2020.

Dates de session de dépôt : 15 octobre au 10 novembre 2019, avec réponse entre le 15 et le 20 novembre 2019.

Merci de nous faire parvenir un dossier numérique à technique@le37e.fr en copie à coordination@le37e.fr

Pour tout renseignement complémentaire : La coordination technique - 09 70 52 12 81.

Site Internet : <http://le37e.fr/>.